

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 29 janvier 2024 à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 1200, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon.

Un avis de convocation fut dûment signifié à tous les membres du conseil, le tout suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

Sont présents :

M. Olivier Dumais, maire
M. Renaud Labonté, conseiller au siège n° 2
Mme Stéphanie Martel, conseillère au siège n° 4
Mme Caroline Fournier, conseillère au siège n° 5
Mme Anick Campeau, conseillère au siège n° 6

Sont absents :
Monsieur Germain Couture
Monsieur Dave Bolduc

L'assemblée formant QUORUM sous la présidence de monsieur Olivier Dumais, maire.

Assiste à la séance : M. Éric Boisvert, directeur général et greffier-trésorier.

Point n° 2

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame Caroline Fournier
Appuyée par Monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

18-24

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Suivi au rapport d'enquête administrative concernant un employé;
- 4.- Période de questions;
- 5.- Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 3

Suivi au rapport d'enquête administrative concernant un employé

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé la tenue d'une enquête administrative relative à l'attitude au travail et à des manquements qui auraient été commis par l'employé portant le numéro de matricule 612697 par la résolution numéro 283-23;

ATTENDU QUE le résultat de cette enquête a été transmis au conseil municipal par le directeur général;

ATTENDU QUE l'enquête conclut qu'il y a eu un manquement professionnel par l'employé visé et que son attitude au travail pose certains défis;

EN CONSÉQUENCE,

19-24

Sur la proposition de madame Anick Campeau
Appuyée par madame Stéphanie Martel
Il est résolu

De suspendre sans traitement l'employé portant le numéro de matricule 612697, pour une durée de quatre semaines débutant le 29 janvier 2024;

De mandater le directeur général pour transmettre un blâme écrit formel à l'employé pour ses manquements professionnels révélés dans le cadre de l'enquête;

De mandater le directeur général pour établir un plan d'action concernant le retour au travail de l'employé, notamment par la communication d'attentes signifiées relatives à l'attitude au travail et la probité professionnelle.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 4

Période de questions

En l'absence de citoyens, aucune question n'est donc adressée au conseil.

Point n° 5

Levée de la séance

20-24

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté
Appuyée par madame Caroline Fournier
Il est résolu

À 20 h 06 de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Éric Boisvert, directeur général
et greffier-trésorier

Je, Olivier Dumais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Olivier Dumais, maire